

Commission CANTINE

SEANCE DU 01/07/2021

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. BELLEE Jean-Pierre, M. GIARD Guy, Mme LAISNEY Valérie, Mme LECONTE Nathalie, M. LEMIERE Michel, Mme LOUANTIER Isabelle, M. OUTRE Florian et Mme VOISIN Nadine.

ETAIENT EXCUSES : M. LEGOUBEY Jean-Pierre.

ABSENTS : M. CORBET Daniel et Mme POUTREL Frédérique.

Ordre du jour de la séance

1. Point sur les effectifs de l'année scolaire 2021/2022.
2. Bilan sur les conséquences de la Covid.
3. Réflexion sur les tarifs de cantine 2021/2022.
4. Mise en place du prélèvement et du virement.
5. Modalités d'inscription à la cantine.

Questions diverses.

- Point sur les effectifs de l'année scolaire 2021/2022 :

Mme Voisin présente les prévisions d'effectifs (selon chiffres connus lors du conseil d'école du 29 juin dernier) :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
4	9	17	9	11	11	15	14	10	100

La répartition des classes devrait se faire de la manière suivante :

Classe	Effectif	Enseignantes
TPS, PS et MS	20	Mme Pommier / Mme Wallaert
MS et GS	19	Mme Ménez
CP et CE1	17	Mme Villain
CE1 et CE2	20	Mme Ménard
CM1 et CM2	24	Mme Aschieri

Il n'y aura pas de changement au niveau des professeurs des écoles.

- Impact du confinement sur les participations des communes de résidence

Etant donné qu'il n'y a pas eu de service de restauration scolaire entre le 16 mars et le 14 mai 2020, il avait été décidé lors de la dernière commission Cantine que le prix du repas servant habituellement à calculer les participations des communes soit celui issu de l'exercice 2019 (4.15 € par repas) car il correspondait plus à la réalité que celui qui aurait été calculé sur

l'exercice 2020.

Afin d'illustrer ces propos, voici les chiffres clés des deux dernières années civiles :

Année 2019

Dépenses 96 777.52 €

Recettes - 44 296.05 €

52 481.47 €

12631 repas servis soit 4.15 € par repas. Ce montant est calculé après déduction des participations des parents d'élèves.

Année 2020

Dépenses 81 800.04 €

Recettes - 36 429.15 €

45 370.89 €

9229 repas servis soit 4.92 € par repas. Ce montant est calculé après déduction des participations des parents d'élèves.

Pour information : du 01/01 au 06/07/2021 : 7066 repas ont été distribués entre le 01/01 et le 06/07/2021.

- Réflexion sur les tarifs de cantine 2021/2022

→ Tarifs réglés au Tourne-Bride :

Le prix de 4.90 € par repas commandé est réglé au Tourne-Bride depuis la dernière rentrée scolaire en septembre 2020. Suite à une rencontre avec Mme Poisson, étant donné l'augmentation du coût des matières premières, il sera proposé au conseil municipal de Gratot de valider un tarif de 4.95 € par repas.

→ Tarifs demandés aux parents d'élèves :

Mme Voisin rappelle les tarifs pratiqués lors de l'année scolaire 2020/2021 :

- 4.00 € pour les enfants prenant au moins 3 repas par semaine
- 4.65 € pour les enfants prenant seulement 2 repas dans la semaine
- 5.30 € pour le repas exceptionnel et les instituteurs
- 3.85 € pour les repas du 3^e enfant d'une fratrie

Il est proposé au conseil municipal de Gratot de valider les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 4.05 € pour les enfants prenant au moins 3 repas par semaine
- 4.70 € pour les enfants prenant seulement 2 repas dans la semaine
- 5.35 € pour le repas exceptionnel et les instituteurs
- 3.90 € pour les repas du 3^e enfant d'une fratrie

- Mise en place du prélèvement et du virement.

A la suite d'une demande récurrente de certains parents, nous avons pu mettre en place le prélèvement automatique et le virement bancaire ponctuel depuis le mois de mars. Ces deux moyens de paiements viennent s'ajouter à ceux qui étaient déjà proposés : chèques bancaires et numéraire.

Selon un sondage réalisé par l'Association des Parents d'Élèves, ces nouvelles modalités sont appréciées.

Sur les 71 familles, 23 règlent actuellement par prélèvement automatique. Et une dizaine de familles utilisent régulièrement le virement bancaire pour régler leurs factures.

- Modalités d'inscription à la cantine.

Afin de simplifier les démarches des parents d'élèves, l'inscription au mois a été mise en place à partir du mois de septembre 2020.

Un document est transmis soit par mail soit directement aux enfants tous les mois. Il s'agit d'un tableau avec chaque jour d'école du mois suivant. Les parents doivent cocher les jours où leur enfant sera présent à la cantine. Cela permet de donner le nombre de repas à minima à la semaine à Mme Poisson qui peut donc prévoir ses commandes. De plus, il a pu être constaté qu'il y avait moins d'écarts entre le nombre de repas commandés auprès du Tourne-Bride et ceux effectivement facturés aux parents.

L'inscription annuelle sera proposée aux parents pour la prochaine année scolaire.

La demande de certains parents pour une inscription à la semaine nous a bien été remontée. Cependant, nous ne pourrions y donner suite pour deux raisons : permettre au Tourne-Bride de pouvoir anticiper sur ses commandes de produits et éviter que le recensement des repas à commander ne devienne trop chronophage pour le secrétaire de mairie qui y passe déjà beaucoup de temps.

Les règles de désinscription resteront les mêmes à savoir la possibilité de décommander un repas au moins 48h avant et de ne pas être facturé si un justificatif médical est présenté. Avant que cette dernière règle ne soit mise en place, il avait en effet été constaté un trop grand nombre de repas décommandés en dernière minute et pour des motifs qui étaient pas parfois aléatoires. Cela pouvait avoir des conséquences économiques pour le Tourne-Bride car les commandes sont passées à minima à la semaine. De plus, cela engendrait plus de gaspillage alimentaire.

Questions diverses :

- Mme Isabelle Louaintier qui remplace Mme Piton Jacqueline, partie en retraite le 31 juillet 2020, a donné totale satisfaction durant l'année scolaire qui s'est écoulée. Il est donc proposé de la titulariser au 30/08/2021.

- Suite à une demande des enfants, Mme Louaintier aurait voulu proposer un repas « original » pour le dernier jour d'école mais M. Poisson a déjà fait ses commandes. Il sera tout de même « amélioré » avec la proposition de boissons sucrées mais en quantité limitée bien évidemment.

- Les délégués des élèves ont demandé à ce que les jeux de société soient de nouveau proposés lors de la pause méridienne dans la 6^e classe. Cela est tout à fait envisageable mais il faudra vérifier que cela soit possible en fonction du nombre d'agents chargés de la surveillance de la cour.

- L'idée d'installer un compost a été remise au goût du jour lors du dernier conseil d'école. L'idée semble intéressante, encore faut-il trouver l'endroit qui pourra l'accueillir. M. Bellee pense qu'il serait judicieux de l'évoquer avec Coutances Mer et Bocage qui pourrait en mettre à disposition.

- M. Bellail et M. Outre évoquent la pose récente de nouveaux panneaux d'insonorisation dans la cantine. Leur efficacité n'a pas pu être constatée étant donné que la cantine s'est déroulée depuis dans la salle de convivialité. Une visite des lieux afin de constater le travail effectué est proposée aux membres de la commission afin de clôturer cette réunion.